

CAPL - RECOURS EN NOTATION

Les CAP Locales B et C de recours en notation se sont tenues le 5 Octobre 2010 en salle des commissions sous la présidence de Mr FERRALI Administrateur Général des Finances Publiques.

Nous vous rappelons la réglementation de la DGFIP :

"La CAP locale n'a pas la possibilité d'accorder une bonification de 3 mois suite à recours dans la mesure où le taux de 20% d'agents à 3 mois est atteint. (ce qui est le cas en Haute Garonne).

Seule la CAP centrale est compétente pour l'attribution des réductions de 3 mois (+0.06).

*Par contre, le recours doit être examiné **pour avis** en CAP locale.*

Ensuite, il appartient à l'agent de déposer, éventuellement, un recours devant la CAP centrale. En cas de relèvement suite à avis de la CAP centrale, les mois sont prélevés sur la réserve nationale. "

IMPORTANT : *Une modification des conditions de vote est intervenue lors de cette CAP. Le vote porte non pas sur la décision prise par l'administration mais, dans l'intérêt de l'agent, sur l'objet de sa réclamation.*

Cadre B :

La commission avait à examiner 10 dossiers. La Direction avait réservé 3 mois (+ 0,02x3).

⇒ *Trois agents demandaient une bonification de + 0,02. Ils ont obtenu satisfaction.*

VOTE : *POUR : Administration et FO, CGT, Union SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES*

⇒ *Un agent demandait à la fois + 0,02 et + 0,06. L'administration ne lui a pas accordé une bonification de + 0,02,*

VOTE : *POUR : FO, CGT, Union SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES*
CONTRE : Administration

mais a émis un avis favorable pour son recours en CAP centrale en vue d'obtenir + 0,06.

VOTE : *POUR : Administration et FO, CGT, Union SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES*

⇒ *Six agents demandaient + 0,06.*

L'administration a émis quatre avis favorables pour un recours en CAP centrale.

VOTE : *POUR : Administration et FO, CGT, Union SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES*

Il n'y a pas eu d'avis favorable pour deux agents.

VOTE : *POUR : FO, CGT, SUD*
CONTRE: Administration

En conclusion, les 3 mois de crédit ont été attribués.

L'administration a entériné, à l'issue de cette CAP, la mutation de Monsieur Philippe GIMENEZ au service des Ressources Humaines de la DRFIP à compter du 1^{er} septembre 2010 .

VOTE : POUR : Administration et FO, CGT, Union SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES

POUR INFORMATION : Une note de service devrait être diffusée par les Ressources Humaines indiquant les conditions de mise en œuvre d'un mouvement de mutations internes au 1^{er} janvier 2011. Les demandes devant parvenir avant le 31 octobre 2010.

Vos élus : Dominique DAUZET - Elisabeth TATARD - Annick BORDENEUVE

Expert : Jean Claude DILLE

Cadre C :

8 recours sur la notation étaient à l'ordre du jour. La Direction avait réservé 4 mois.

- 2 agents ayant demandé l'augmentation de leur note chiffrée ont eu une bonification de +0.02.

VOTE : POUR : Administration , FO, Union SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES

- 2 agents ayant demandé l'augmentation de leur note chiffrée n'ont pas eu satisfaction.

VOTE : POUR : FO, Union SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES
CONTRE: Administration

- L'administration a accordé un avis favorable pour un recours en CAP centrale pour 2 agents ayant demandé une bonification de +0.06.

VOTE : POUR : Administration , FO, Union SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES

- 1 agent ayant demandé la note pivot a obtenu satisfaction.

VOTE : POUR : Administration , FO, Union SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES

Ce même agent avait demandé la modification de son appréciation, l'administration a rejeté sa demande.

VOTE : POUR : FO, Union SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES
CONTRE : Administration

- 1 agent ne consommant pas et ayant demandé l'augmentation maximale de sa note chiffrée a eu un avis favorable pour son recours en CAP centrale.

VOTE : POUR : Administration , FO, Union SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES

En conclusion, 2 mois ont été utilisés. Il faudra donc rajouter 2 mois en 2011.

Cette année 1 agent a eu la note d'alerte -0.01, mais a obtenu en recours la note pivot.

Vos élus : Florence BOMBAIL – Marie Françoise LABATUT
Expert : Jean Claude DILLE